

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ma présentation :

Je me présente vite fait. , je suis natif de Reims et je réside depuis 1997 dans la commune d'Esternay. Je suis retraité chef de district SNCF. A mon début de carrière au début des années 80, alors en poste à Epernay, j'ai eu à assurer des travaux sur les petites lignes du sud-ouest marnais. Malheureusement, comme beaucoup de services publics de notre secteur, plusieurs de ces lignes ont fermé voire carrément disparu à mon grand regret. J'ai connu Nesle la Reposte à cette occasion. Le silo céréalier de Villenaux était relié à Esternay par une voie ferrée traversant la superbe haute vallée de la Noxe. Cette ligne a permis jusqu'à sa fermeture en 1991 un transport des grains dans des conditions écologiquement parlant meilleures que des norias de camions...

C'est dans ce contexte que j'appris à connaître le sud-ouest marnais et ses beaux paysages. J'ai rencontré dans ces moments là des personnes heureuses d'une vie rurale apaisée, puis j'ai eu des activités associatives sur Esternay où donc je me suis établi avec plaisir en 1997.

Or depuis une dizaine d'années tout ceci est remis en question par une invasion de projets industriels éoliens. Le projet "Champeaux" - objet de votre enquête publique et qui sera visible d'Esternay - n'en est qu'un de plus.

Remarques générales sur l'éolien :

Utiliser la force du vent pour tirer de l'énergie semble au départ une bonne idée. Depuis des siècles nos ancêtres s'étaient penchés sur la question et ce avec efficacité.

Adolescent, j'allais souvent en vacances chez mes grands parents dans l'Aube vers Ervy-le Châtel. Il y avait dans ce secteur beaucoup de vaches laitières et quasiment tous les abreuvoirs étaient alimentés par des pompes mues par des éoliennes. Le trop plein de l'abreuvoir repartait dans le puits, assurant ainsi une forme d'autorégulation des besoins en eau du troupeau. Le volume de l'abreuvoir était calculé pour maintenir un niveau minimum même en cas de journée sans vent. Bref le bon sens paysan... Aujourd'hui quasi toutes ces installations ont curieusement disparues au profit de pompes électriques voire à moteur thermique ou d'énormes cuves amenées par des tracteurs de minimum 100 ou 200 CV fonctionnement au diesel.

Est-il possible de parler de progrès dans ce contexte ? Pour moi non !

La règle de base est que la force du vent est une donnée que l'homme ne maîtrise pas.

Durant des siècles les moulins à vent ont permis de moudre le blé. Petit à petit complétés voire remplacés par des moulins à eau dont le fonctionnement était plus facilement réglable. Déjà nos anciens meuniers avaient compris qu'une énergie pilotable était préférable...

Je conçois très bien l'éolien à taille humaine pour alimenter en électricité un refuge en montagne, une maison très isolée etc. Dans ces cas il est aisé de stocker une quantité modeste d'énergie dans des batteries.

Or les puissances énormes des éoliennes actuelles - pardon des aérogénérateurs - que l'on voudrait nous imposer aujourd'hui produisent (si il y a du vent) une énergie que personne ne sait stocker !

De plus j'ai eu récemment confirmation par le responsable d'une petite centrale hydraulique que le courant produit par les parcs éoliens, en plus d'être variable sans préavis, est d'une piètre qualité, notamment au niveau des harmoniques.

Documents fournis par la préfecture pour l'enquête publique " Champeaux " :

19 documents totalisant 2000 pages et pesant au total plus de 800 Mo sont annexés à l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique. Par curiosité, Monsieur le commissaire enquêteur, j'aimerais savoir qui dans les services de la préfecture de la Marne les a lu en entier ? Pardonnez-moi ce trait d'humour ...

J'ai fait le petit tableau récapitulatif ci-après :

Document	Titre	Nbre de pages	Taille en Mo
51_SEPEChampeaux_1-Checklist_2021	Check list de complétude du dossier	11	0.479
51_SEPEChampeaux_2-NPNT_2023	Note de présentation non technique	31	10.272
51_SEPEChampeaux_3-DescriptionDemande_2023	Description de la demande	42	2.258
51_SEPEChampeaux_4-PlansRéglementaires_2021	Plans réglementaires	33	38.775
51_sepechampeaux_5a-1-eie_2023_cle7cf334	Etude d'impact sur l'environnement et la santé	491	107.980
51_sepechampeaux_5a-2-etudepaysagere_2023_cle77e1ac	Volet paysage	436	499.521
51_SEPEChampeaux_5a-3-EtudeAcoustique_2021	Rapport d'étude d'impact acoustique	55	5.110
51_SEPEChampeaux_5a-4-EtudeEcologique_2021	Etude d'impact faune / flore / habitat	454	34.878
51_SEPEChampeaux_5a-5-NomsQualitesAuteurs_2021	Noms et qualité des auteurs	14	1.836
51_SEPEChampeaux_5a-6-CahierConcertation	Cahier de concertation	117	26.690
51_SEPEChampeaux_5b-RNTEIE_2021	Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé	61	11.725
51_SEPEChampeaux_6a-EDD_2021	Etude de dangers	86	11.275
51_SEPEChampeaux_6b-RNTEDD_2021	Résumé non technique de l'étude de dangers	19	6.792
51_SEPEChampeaux_7-DroitsSurLesTerrains_2021	Droit sur les terrains	31	9.563
51_SEPEChampeaux_8-OrganisationReseauElectriqueInterne_2021	Organisation du réseau électrique interne	45	36.659
51_SEPEChampeaux_9-AvisConformes	Avis conformes	6	0.754
51_SEPEChampeaux_10-MémoiredeRéponseCompléments	Mémoire de réponse à la demande de compléments du 24 mars 2021	22	1.214
51_SEPEChampeaux_11-RéponseAvisMRAE	Mémoire de réponse à l'avis de la MRAE en date du 14/11/202	33	8.381
221114 avis mrae champeaux	Avis délibéré sur le projet d'exploitation du parc éolien des Champeaux	13	3.300
Totaux		2000	817.462

Remarque liminaire :

Il se trouve pas mal de redites et d'interactions entre les divers documents. Cela ne facilite pas une compréhension simple des enjeux. J'ai ressenti une désagréable impression qu'en résumé c'était un peu volontaire de la part des différents rédacteurs de ces documents. Bizarrement, moi issu d'une formation et d'une carrière de technicien, je ne retrouve jamais dans les documents issus de promoteurs éoliens un vrai esprit cartésien...

Concertation :

J'ai honte d'employer le mot "concertation" dans le contexte éolien. Tous les démarchages initiaux des propriétaires par les promoteurs éoliens se font de manière cachée. La population n'est quasiment jamais informée. Seuls quelques maires courageux, dont Mr Charpy maire de Nesle et que je tiens profondément à remercier, ont consulté officiellement les électeurs de leur commune. Vous connaissez le résultat sans appel de cette consultation.

Je pense que le rejet massif de ce projet par les Nigelloises et les Nigellois constitue un argument solide pour mettre un terme définitif à ce projet.

Hauteur et emplacements des aérogénérateurs envisagés :

Un premier projet comportant des machines de 150m de haut avait été retoqué. Ce nouveau projet comporte des machines de ... 184m ! Le promoteur éolien s'engouffre dans la brèche de la réglementation française qui impose une distance minimale de 500m quelque soit la hauteur des machines. Cette disposition est purement indigne d'un état de droit et devrait être dénoncée par tous. 184m à 500m occupe un angle en vertical de 20°. L'œil humain d'un individu ayant 10 dixièmes de qualité de vue est capable de discerner 1 minute de degré d'angle. 20° cela ne fait que 1200 fois plus !

Pour étayer un peu mon propos je vous mets en page suivante une photo prise dans un lotissement de la commune de Saint Germainmont (Ardennes). Je l'ai prise avec un petit appareil numérique Nikon A300 donc démuné de téléobjectif puissant comme le prouve les abords et les voitures des riverains. Les machines en question font 144m de haut en bout de pale. La seconde est en partie démontée car victime d'un incendie dont l'origine exacte n'est pas officiellement connue.

Les distances depuis le point de prise de vue sont précises (outil distance du Géoportail) .

Je vous laisse apprécier le charmant paysage vécu quotidiennement par les habitants en question. Et là la machine la plus proche est à 1000m , pas 500 , et 40m plus petite !



En octobre dernier j'ai fait le même exercice 200m avant l'entrée de Nesle la Reposte coté Esternay :



Et ce avec le même appareil photo. Ces trois éoliennes font de mémoire environ 120m de haut en bout de pale. Je doute fortement que les Nigelloises et les Nigellois en veuillent d'autres une fois et demi plus hautes.

Outre les aspects visuels évoqués ci-dessus les emplacements prévus pour les éoliennes de ce nouveau projet sont proches de plusieurs zones boisées riches en avifaune et en biodiversité. Les mesures dites de bridage autogérées par l'exploitant et sans réel contrôle externe impartial ne peuvent être considérées satisfaisantes. Bref ce point est largement survolé par le promoteur éolien...

Impact sur l'Homme :

Cet aspect est - comme très souvent dans tous ces projets éoliens - traité avec une certaine désinvolture. Par exemple le point "7-5 Santé" n'a le droit qu'à 3 pages... sur les 491 du document !

Sans commentaire de façon à rester correct.

Sécurité :

Ma culture cheminote m'a rendu sensible aux aspects liés à la sécurité. Je n'ai jamais vu dans un dossier éolien de description claire des moyens mis en œuvre par exemple pour stopper immédiatement une éolienne, que ce soit à distance ou localement. Idem pour les systèmes de télécommande et de télé-contrôle mis en œuvre, de ce qui se passe en cas de rupture de liaison entre le centre de contrôle et le matériel sur le terrain, etc. Les niveaux de sécurité (SIL) des automates ne sont pas non plus précisés. Bref un flou total. Nous avons tous vu des images y compris en France d'éoliennes en feu continuant à tourner. C'est totalement inadmissible.

En cas de givrage les machines devraient être immédiatement stoppées pour éviter toute projection de glace. Rien n'est prévu en ce sens alors que les conditions de givrage sont aisément détectables (température, humidité) .

Fiabilité :

Plusieurs constructeurs (Vestas, Siemens, ...) sont confrontés à des vieillissements prématurés de matériels. Il est à craindre une recrudescence d'incidents suivis d'incendie comme nous en avons déjà connu dans la région (Euvy, St Germainmont, Coole, etc.) . Avec à chaque fois des frayeurs pour les pompiers locaux et de la pollution.

Par ailleurs de plus en plus d'experts sont d'accord pour dire que les pales s'usent avec la friction de l'air entraînant une baisse progressive du rendement et surtout une pollution vicieuse de micros fibres. Jamais ce sujet n'est évoqué dans ces jolis documents ...

AVAP de Provins - Avis des communes :

Ce projet est totalement incompatible avec l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la ville de Provins. Ce point a été officiellement confirmé par des délibérations prises par le conseil municipal de la ville de Provins et par le conseil communautaire du Provinois.

Par ailleurs plusieurs conseils municipaux du sud-ouest marnais - dont celui d'Esternay - ont également pris des délibérations s'opposant à ce projet éolien. Le conseil communautaire CCSSOM a fait de même.

Conclusion :

Je n'ai abordé dans ce modeste avis que quelques sujets parmi les très nombreux qui concernent ce projet éolien. Il y a par exemple l'aspect financier lui aussi fort discutable mais je sais que d'autres participants à cette enquête le feront mieux que moi.

Il serait souhaitable de stopper cette invasion éolienne du sud-ouest marnais qui détruit notre cadre de vie au profit exclusif de quelques uns. Les quelques conseils municipaux qui se sont laissés amuser par les promoteurs éoliens avec des promesses de rentrée de taxes genre IFER ne devraient jamais perdre de vue que toute taxe peut être réduite voire supprimée par l'état. Exemple : la taxe d'habitation...

En conséquence Monsieur le Commissaire enquêteur je suis fermement opposé à ce projet.

Veillez recevoir mes salutations distinguées.